

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **16 août 2022** à **19:00** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, Mme Liza Poulin, M<sup>mes</sup> Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, MM. Serge Paquette, Francis Allaire, Stéphane Bertrand et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Normand Dupont, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 00, Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

**PRÉSENTATION SOMMAIRE PAR LA MAIRESSE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

**RÉSOLUTION... ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**2022-08-444**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Nicole Ruel que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION... APPROBATION**  
**2022-08-445 PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'approuver le **Programme des immobilisations** pour les années **2023-2024-2025**, tel que soumis.

QU'un résumé du document explicatif du **Programme des immobilisations 2023-2024-2025** soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**RÉSOLUTION... CLÔTURE DE LA SÉANCE**  
**2022-08-446**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray que la séance soit levée à 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Liza Poulin*

---

**MAIRESSE**

*(S) Patrick St-Amour*

---

**GREFFIER**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **16 août 2022** à **19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, Mme Liza Poulin, M<sup>mes</sup> Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, MM. Serge Paquette, Francis Allaire, Stéphane Bertrand et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Normand Dupont, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yves Tessier, directeur du Service de police et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

## **MOT DE LA MAIRESSE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **RÉSOLUTION...                      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **2022-08-447**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

#### **Retrait à l'ordre du jour :**

- 18.1    Modification de contrat – Dossier 7210-2019-056 P – Sortie 24 de l'autoroute 640 – Développement mixte – Ingénierie – Préparation des plans & devis

#### **Ajout à l'ordre du jour :**

- 19.1    Autorisation de signature – Entente relative au versement d'une subvention par le ministère de la Sécurité publique – Modification du système de gestion des données policières

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION...                      APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX** **2022-08-448                              SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022** **ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2022**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que les procès-verbaux de la séance ordinaire du **5 juillet 2022** et de la séance extraordinaire du **13 juillet 2022** soient approuvés par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-08-449**

**RÈGLEMENT 1347-37**

---

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1347-37 modifiant le Règlement 1347 concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité.**

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1347-37 modifiant le Règlement 1347 concernant les tarifs applicables à certains biens services de la municipalité.**

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-08-450**

**RÈGLEMENT 1372-13**

---

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1372-13 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.**

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1372-13 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.**

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-08-451**

**RÈGLEMENT 1417-25**

---

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1417-25 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme**, dont l'objet est d'assurer la conformité au Règlement n° 22-01 « *Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier certaines dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs* » adopté par la MRC Thérèse-De Blainville et entré en vigueur le 5 août 2022, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (règlement de concordance).

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-08-452**

**RÈGLEMENT 1418-177**

---

Madame Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-177 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de prolonger la période où l'entreposage et le remisage de véhicule récréatif sont autorisés en cour avant.

Cet avis de motion est donné conformément à l'[article 114](#) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-08-453**

**RÈGLEMENT 1419-5**

---

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1419-5 modifiant le Règlement 1419 de lotissement**, dont l'objet est d'assurer la conformité au Règlement n° 22-01 « *Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier certaines dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs* » adopté par la MRC Thérèse-De Blainville et entré en vigueur le 5 août 2022, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (règlement de concordance).

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 117 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour un lotissement qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans la zone concernée.

**AVIS DE MOTION...                      RÈGLEMENT 1636-2**  
**2022-08-454**

---

Madame Marie-Claude Perron donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le ***Règlement 1636-2 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville.***

Madame Marie-Claude Perron dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le ***Projet de Règlement 1636-2 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville.***

**AVIS DE MOTION...                      RÈGLEMENT 1637-2**  
**2022-08-455**

---

Madame Marie-Claude Perron donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le ***Règlement 1637-2 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols blancs et cols bleus de la Ville de Blainville.***

Madame Marie-Claude Perron dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le ***Projet de Règlement 1637-2 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols blancs et cols bleus de la Ville de Blainville.***

**AVIS DE MOTION...                      RÈGLEMENT 1656**  
**2022-08-456**

---

Madame Michèle Murray donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le ***Règlement 1656 décrétant l'exécution de travaux de réfection de chaussées, trottoirs, pistes cyclables et passages piétonniers et d'ajout de mesures de modération de vitesse, et un emprunt de 4 000 000 \$ à ces fins.***

Madame Michèle Murray dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le ***Projet de Règlement 1656 décrétant l'exécution de travaux de réfection de chaussées, trottoirs, pistes cyclables et passages piétonniers et d'ajout de mesures de modération de vitesse, et un emprunt de 4 000 000 \$ à ces fins.***

**AVIS DE MOTION...                      RÈGLEMENT 1658**  
**2022-08-457**

---

Madame Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le ***Règlement 1658 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de parcs et d'aménagement d'entrées de ville, d'îlots et de terre-pleins, et décrétant un emprunt de 2 960 000 \$ à ces fins.***

Madame Nicole Ruel dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le ***Projet de Règlement 1658 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de parcs et d'aménagement d'entrées de ville, d'îlots et de terre-pleins, et décrétant un emprunt de 2 960 000 \$ à ces fins.***

RÉSOLUTION...  
2022-08-458

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
PLANIFICATION DE LA MISE EN VALEUR  
DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR CHAMBÉRY**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la proposition de l'organisme **NATURE-ACTION QUÉBEC** pour la planification de la mise en valeur du corridor écologique du quartier Chambéry, au montant de **73 725 \$ taxes non applicables** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 05.810.10.000 (fonds des parcs).

DE mandater **NATURE-ACTION QUÉBEC** pour déposer, pour et au nom de la Ville de Blainville, le cas échéant, une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-459

**APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL NUMÉRO 2022-96  
CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS**

---

**ATTENDU** le *Règlement de contrôle intérimaire 2022-96* concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022;

**ATTENDU** l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du *Règlement de contrôle intérimaire*;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** l'article 5.2 du *Règlement de contrôle intérimaire*, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel :

QUE la Ville de Blainville consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du *Règlement de contrôle intérimaire* de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement;

QUE la Ville de Blainville consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint, tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du *Règlement de contrôle intérimaire* de la Communauté;

QUE la Ville de Blainville informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes occupant les fonctions suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

- Inspecteur en bâtiments et en environnement;
- Technicien en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-460

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DU 19 JUILLET 2022

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **19 juillet 2022** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-461

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00099  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE –  
GARAGE ATTENANT  
(TOTAL DES MARGES LATÉRALES)  
40, RUE DE DEAUVILLE  
(LOT 2 658 571)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-07-06.1** du 19 juillet 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **2 658 571** du Cadastre du Québec (*40, rue de Deauville*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, des marges latérales totales de 3,10 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-104, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, des marges latérales totales minimales de 4,5 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-462

NOMINATION D'UN MEMBRE  
AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

---

**ATTENDU QUE** le mandat de *Mme Caroline Denis* à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 14 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** l'article 7 du *Règlement 1421 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* prévoit la nomination de résidents de la municipalité au sein du Comité, pour des mandats de deux (2) ans chacun;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de renouveler le mandat de **Mme Caroline Denis** comme membre du *Comité consultatif d'urbanisme* pour une période de deux (2) ans, soit du **15 septembre 2022 au 15 septembre 2024**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-463

OPÉRATION CADASTRALE  
DEMANDE 2022-00007  
LOTS PROJETÉS 6 501 592 ET 6 501 593  
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE  
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,  
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

---

**ATTENDU QU'**une demande de lotissement visant la création des lots **6 501 592 et 6 501 593** du Cadastre du Québec a été déposée;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

**ATTENDU QUE** la superficie totale du lot projeté 6 501 592 à être mis en valeur et pouvant faire l'objet d'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels équivaut à 1 491,4 mètres carrés;

**ATTENDU QU'**une partie du lot 6 501 592 a déjà fait l'objet d'une contribution pour fins de parc lors d'une opération cadastrale précédente pour une superficie de 1 199,6 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la superficie du lot 6 501 592 visée par une contribution pour fins de parc est de 291,8 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la superficie de terrain à céder est de 29,18 mètres carrés, soit 10% de la superficie totale du lot mis en valeur;

**ATTENDU QUE** cette superficie de terrain à céder, le sera à même le lot 6 501 593.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 501 592 et 6 501 593** du Cadastre du Québec préparé par Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, daté du 22 février 2022, minute 19573, dossier 3992-19287RE, la cession à la Ville d'une partie du lot 6 501 593, d'une superficie de 29,18 mètres carrés, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-464

OPÉRATION CADASTRALE  
DEMANDE 2022-00023  
LOT PROJETÉ 6 529 731  
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE  
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,  
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

---

**ATTENDU QU'**une demande de lotissement visant la création du lot **6 529 731** du Cadastre du Québec a été déposée;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

**ATTENDU QUE** la superficie totale du lot projeté équivaut à 4 772,5 mètres carrés.

**EN CONSÉQUENCE :**



Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Nicole Ruel que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création du lot **6 529 731** du Cadastre du Québec préparé par Martin Larocque, arpenteur-géomètre, daté du 6 juillet 2022, minute 5065, dossier AMIR-220432-001, le versement d'une somme d'argent équivalent à 10 % de la valeur marchande du lot mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05-810-10-000 (Fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-08-465**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2022-00082,  
2022-00083, 2022-00079, 2022-00080, 2022-00097,  
2022-00103, 2022-00092, 2022-00101, 2022-00102,  
2022-00093, 2022-00069 ET 2022-00098**

---

**ATTENDU** les recommandations du 19 juillet 2022 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>PIIA – 2022-00082</b> | <b>255, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse<br/>Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée (triplex)<br/>Recommandation C.C.U. 22-07-05.1 et plans (Annexe A)</b> |
| <b>PIIA – 2022-00083</b> | <b>265, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse<br/>Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée (triplex)<br/>Recommandation C.C.U. 22-07-05.2 et plans (Annexe B)</b> |
| <b>PIIA – 2022-00079</b> | <b>rue de Bellevue – lot 6 510 957<br/>Nouvelle construction - Habitation multifamiliale juxtaposée<br/>Recommandation C.C.U. 22-07-05.3 et plans (Annexe C)</b>            |
| <b>PIIA – 2022-00080</b> | <b>rue de Bellevue – lot 6 510 958<br/>Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée<br/>Recommandation C.C.U. 22-07-05.4 et plans (Annexe D)</b>                |
| <b>PIIA – 2022-00097</b> | <b>49, rue du Montlevin<br/>Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée<br/>Recommandation C.C.U. 22-07-05.5 et plans (Annexe E)</b>                             |
| <b>PIIA – 2022-00103</b> | <b>63, rue de Montjay<br/>Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée<br/>Recommandation C.C.U. 22-07-05.6 et plans (Annexe F)</b>                               |
| <b>PIIA – 2022-00092</b> | <b>12, rue Émilien-Marcoux<br/>Nouvelle construction - Bâtiment accessoire<br/>Recommandation C.C.U. 22-07-05.7 et plans (Annexe G)</b>                                     |
| <b>PIIA – 2022-00101</b> | <b>1407, boulevard Michèle-Bohec<br/>Momochi<br/>Enseigne murale<br/>Recommandation C.C.U. 22-07-05.8 et plans (Annexe H)</b>   |
| <b>PIIA – 2022-00102</b> | <b>1471, boulevard Michèle-Bohec<br/>Studio Orange Theory Fitness<br/>Enseigne murale<br/>Recommandation C.C.U. 22-07-05.9 et plans (Annexe I)</b>                          |
| <b>PIIA – 2022-00093</b> | <b>1503, boulevard Michèle-Bohec<br/>Inédit du Nord<br/>Enseigne murale<br/>Recommandation C.C.U. 22-07-05.10 et plans (Annexe J)</b>                                       |
| <b>PIIA – 2022-00069</b> | <b>32, boulevard de la Seigneurie Est<br/>PGVG<br/>Enseigne murale<br/>Recommandation C.C.U. 22-07-05.11 et plans (Annexe K)</b>  |

PIIA – 2022-00098

360, boulevard de la Seigneurie Ouest  
Mikes  
Enseignes détachée et murales  
Recommandation C.C.U. 22-07-05-.12 et plans (Annexe L)

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2022-00082, 2022-00083, 2022-00079, 2022-00080, 2022-00097, 2022-00103, 2022-00092, 2022-00101, 2022-00102, 2022-00093, 2022-00069 et 2022-00098** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à L »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-466**

**APPROBATION – PREMIER PROJET  
DE RÈGLEMENT 1418-177 P1**

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Premier projet de Règlement 1418-177 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

**QUE** ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **13 septembre 2022 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-467**

**APPROBATION – PROJET  
DE RÈGLEMENT 1417-25**

---

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel que le *Projet de Règlement 1417-25 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme* soit approuvé par ce conseil.

**QUE** ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **13 septembre 2022 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-468**

**APPROBATION – PROJET  
DE RÈGLEMENT 1419-5**

---

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel que le *Projet de Règlement 1419-5 modifiant le Règlement 1419 de lotissement* soit approuvé par ce conseil.

**QUE** ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **13 septembre 2022 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-469

PROJET INTÉGRÉ  
DEMANDE PI – 2022-00081  
NOUVELLES CONSTRUCTIONS  
HABITATIONS TRIFAMILIALES  
ET MULTIFAMILIALES ISOLÉES  
251 À 269, CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de nouvelles habitations trifamiliales et multifamiliales isolées, correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation **22-07-04.1** du 19 juillet 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **PI-2022-00081** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-470

APPROBATION – SECOND PROJET  
DE RÈGLEMENT 1418-176 P2

---

**ATTENDU QU'**en date du 5 juillet 2022, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-176 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Nicole Ruel que le *Second projet de Règlement 1418-176 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-471

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
AGENT AUX APPROVISIONNEMENTS  
SERVICE DES FINANCES

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Nicole Ruel de confirmer l'embauche de **Mme Rosalie Renaud** au poste permanent d'« *Agent aux approvisionnements* » au Service des finances, rétroactivement au 15 août 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-472

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CHEF AUX OPÉRATIONS  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Stéphane Corriveau** au poste cadre de « *Chef aux opérations* » au Service de la sécurité incendie, rétroactivement au 15 août 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-473

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CHEF DE DIVISION – FINANCES  
SERVICE DES FINANCES

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> Stéphanie Milette** au poste cadre de « *Chef de division - finances* » au Service des finances, à compter du 29 août 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-474

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CONCIERGE  
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron de confirmer l'embauche de **M. Louis Bergeron** au poste permanent de « *Concierge* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 27 juillet 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-475

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
POLICIERS TEMPORAIRES

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **Mme Frédérique Roberge** et de **M. Frédéric Migneault** aux postes de « *Policier temporaire* » au Service de police, rétroactivement au 25 juillet 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de leurs périodes de probation. Ces postes sont accrédités par l'Association des policiers et policières de Blainville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-476

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
TECHNICIEN EN FORESTERIE URBAINE  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

---

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel de confirmer l'embauche de **M. Viengxay Matthayasack** au poste permanent de « *Technicien en foresterie urbaine* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 1er août 2022, et ce, conditionnellement à la réussite des tests médicaux et de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-477

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU FONDS MUNICIPAL  
D'ACTION JURIDIQUE (FMAQ)**

---

**ATTENDU QUE** deux griefs ont été déposés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec en 2019, relativement à la décision de la Ville de Blainville de procéder à la fin d'emploi d'un de ses pompiers en novembre 2019, en vertu de la clause 9.03 de la convention collective concernant la perte du lien emploi et d'ancienneté des employés syndiqués;

**ATTENDU QU'**en date du 27 juin 2022, l'arbitre a accueilli partiellement les deux griefs en annulant la décision de l'employeur de mettre fin à l'emploi du pompier et a ordonné de rétablir le lien d'emploi sans pour autant réintégrer l'employé dans sa fonction de pompier;

**ATTENDU QUE** cette décision amène une issue déraisonnable au regard des faits et du droit applicable pouvant avoir un impact sur toutes les municipalités du Québec, puisqu'elle incite l'employeur à reprendre le processus complet d'accommodement et ajoute au fardeau de celui-ci quant à ses obligations légales en matière d'accommodement et, du même coup, ne tient pas compte de la réalité des milieux d'urgence, ce qui justifie l'intervention de la Cour supérieure;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a intenté un pourvoi en contrôle judiciaire afin de faire réviser, voir annuler les ordonnances de l'arbitre et que ces nouvelles démarches vont entraîner des frais juridiques importants;

**ATTENDU QUE** l'issue du pourvoi en contrôle judiciaire présente un enjeu et de l'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que la Ville de Blainville dépose une demande de soutien financier auprès du **Fonds municipal d'action juridique (FMAQ)** de l'**Union des municipalités du Québec (UMQ)** dans le cadre de la demande en révision judiciaire dans le dossier 500-17-121764-222 de la Cour supérieure du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-478

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES  
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS  
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR  
LA PÉRIODE DU 16 JUIN AU 15 AOÛT 2022**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Nicole Ruel de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 juin au 15 août 2022** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-479

**SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NO 100261**

---

**CONSIDÉRANT** les événements reprochés à l'employé no. **100261**;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice par intérim du Service des ressources humaines en date du 8 août 2022.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Nicole Ruel d'ordonner la suspension sans solde, pour une durée de cinq (5) jours, de l'employé no. 100261.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-480

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-039 P  
ACQUISITION D'UNE EXCAVATRICE SUR ROUES**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **EQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE** pour l'acquisition d'une excavatrice sur roues au montant de **427 327,58 \$ taxes incluses**, ainsi que les options d'achat d'accessoires au montant de **23 253,69 \$**, pour un montant total de **450 581,27 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *120 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-481

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-040 P  
ACQUISITION D'UN BALAI ASPIRATEUR COMPACT**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CUBEX LTÉE** pour l'acquisition d'un balai aspirateur compact, au montant de **313 643,56 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1652.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-482

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-051 P  
ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER  
D'URBANISME POUR LE BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la soumission ayant obtenue le meilleur pointage final, soit celle de la firme **L'ATELIER URBAIN INC.** pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le boulevard du Curé-Labelle, au montant de **104 989,88 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus aux Règlements 1624 et 1639.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-483

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-057 P  
DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES  
ET DES LIEUX AVOISINANTS  
PÉRIODE HIVERNALE 2022-2023**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **FONTAINE PAYSAGISTE INC.** pour le déneigement des patinoires et des lieux avoisinants, pour la période hivernale 2022-2023, au montant total de **82 782 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-484

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2022-007 P  
RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS  
ANNÉE 2022**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BERNARD PAYSAGISTE INC.** pour les travaux de réaménagement de parcs pour l'année 2022, au montant de **1 068 597,66 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1644.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-485

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1423-41**

---

**ATTENDU QU'**en date du 5 juillet 2022, le conseil municipal adoptait le *Projet de règlement 1423-41*;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

**ATTENDU QUE** ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Nicole Ruel que le *Règlement 1423-41 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-486

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1620-2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 5 juillet 2022, le *Projet de règlement 1620-2* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que le *Règlement 1620-2 modifiant le Règlement 1620 sur les animaux* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-487

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1657**

---

**ATTENDU QU'**en date du 5 juillet 2022, le *Projet de Règlement 1657* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le *Règlement 1657 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux, et décrétant un emprunt de 420 000 \$ à cette fin* soit approuvé par ce conseil.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **29 août au 2 septembre 2022** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-08-488**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1659**

---

**ATTENDU QU'**en date du 5 juillet 2022, le *Projet de Règlement 1659* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Règlement 1659 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des travaux de mise aux normes des filtres et d'installation d'une sixième pompe de distribution à l'usine d'eau potable de Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ à cette fin* soit approuvé par ce conseil.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **29 août au 2 septembre 2022** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-08-489**

**MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR ANALYSER  
L'INTERDICTION DE DISTRIBUTION AUTOMATIQUE DE SACS  
CONTENANT DU MATÉRIEL PUBLICITAIRE SUR LE TERRITOIRE**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville s'efforce activement de réduire son empreinte écologique;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville s'engage dans la réduction des déchets à la source;

**ATTENDU QUE** les sacs contenant du matériel publicitaire génèrent une quantité importante de plastique;

**ATTENDU QUE** le recyclage des sacs contenant du matériel publicitaire exerce une pression importante sur les centres de tri.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel de mandater la Direction générale afin :



- D'analyser la possibilité d'interdire la distribution de sacs contenant du matériel publicitaire sur le territoire de la Ville de Blainville, tout en mettant en place la possibilité d'une adhésion volontaire pour les citoyens;
- De consulter le milieu de la presse locale pour trouver des pistes de solutions concernant une possible diminution de leur distribution, inhérente à une limitation de la distribution des sacs contenant du matériel publicitaire dans lesquels ils sont insérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-490**

**NOMINATIONS**  
**COMITÉS INTERNES ET AUTRES ORGANISMES**

**ATTENDU QU'**il est opportun d'effectuer un changement aux nominations sur les comités internes et autres organismes décrétées par la résolution 2021-11-643 adoptée à la séance ordinaire du 23 novembre 2021.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Marie-Claude Perron de nommer les personnes suivantes à compter du 1er septembre 2022 :

COMITÉS ET/OU ORGANISMES EXTERNES	<i>Délégués</i>	<i>Substitut</i>
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville	Liza Poulin Philippe Magnenat	Patrick Marineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-491**

**OCTROI DE SUBVENTIONS**  
**ET AIDES FINANCIÈRES**

**ATTENDU** la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux trois (3) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-492

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
CESSION À LA VILLE DU LOT 2 274 135 APPARTENANT À LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE SAINTE-  
THÉRÈSE ET BLAINVILLE**

---

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville fut constituée par l'Entente intermunicipale autorisant la création d'une régie intermunicipale relativement à la construction et à l'exploitation d'un système commun d'assainissement des eaux usées conclue le 15 mai 1995 entre les villes de Blainville et Sainte-Thérèse;

**ATTENDU QUE** cette entente, d'une durée de 25 ans, est entrée en vigueur le 15 juillet 1995, suite à sa publication à la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** cette entente fut modifiée en 2002 pour y ajouter un volet concernant l'établissement et la gestion d'un site pour la disposition des neiges usées;

**ATTENDU QUE** cette entente a été dénoncée par la Ville de Blainville en 2019 en vue de négocier une nouvelle entente;

**ATTENDU QUE** suite aux négociations, les villes de Blainville et Sainte-Thérèse ont ratifié à l'automne 2021 l'Entente intermunicipale concernant le maintien de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville et le renouvellement des conditions contractuelles la régissant, laquelle a été signée entre le 8 et le 14 octobre 2021 par les villes de Sainte-Thérèse et de Blainville et autorisée par les résolutions 2021-526 et 2021-10-598;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle entente ne vise que le volet concernant l'assainissement des eaux usées, les deux villes ayant décidé d'exclure le volet concernant le site des neiges usées;

**ATTENDU QU'**afin de donner suite à cette décision, une entente parallèle prévoyant le rapatriement par la Ville de Blainville du site des neiges usées, sa gestion et la desserte de la Ville de Sainte-Thérèse a été conclue, soit l'Entente intermunicipale relative à la desserte des neiges usées, signée les 4 et 13 octobre 2021 par les villes de Sainte-Thérèse et de Blainville, et autorisée par les résolutions 2021-527 et 2021-10-599;

**ATTENDU QUE** le mode de fonctionnement de cette entente est la fourniture de service d'accès à un site de dépôt des neiges usées par la Ville de Blainville à la Ville de Sainte-Thérèse;

**ATTENDU QU'**en vue de se conformer à cette entente et à la modification de l'objet de l'entente intermunicipale prévoyant le maintien et le renouvellement de la Régie, cette dernière doit céder le site des neiges usées lui appartenant à la Ville de Blainville, selon les termes et conditions prévus;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a, le 15 juillet 2022, conformément à l'article 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), modifié le décret du 29 juin 1995 relatif à la constitution de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, modifié par le décret du 11 avril 2002, afin de prévoir que l'objet de l'entente est le maintien de la Régie et que celle-ci a pour rôle d'assurer l'assainissement des eaux usées sur son territoire de desserte, de voir à l'entretien et à l'amélioration des ouvrages d'assainissement des eaux usées dont elle a la charge, de pourvoir aux travaux d'amélioration des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de réaliser tout mandat relié à l'assainissement des eaux usées qui peut lui être confié par les villes membres et que ce décret a été publié à la Gazette officielle du Québec, Partie 1, numéro 31, du 30 juillet 2022 et est entré en vigueur le jour même;

**ATTENDU** la résolution 22-07-085 du conseil d'administration de la Régie adoptée à la séance ordinaire du 28 juillet 2022.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer l'acte de cession à la Ville du lot **2 274 135** du Cadastre du Québec, pour une somme nominale et en conformité avec les conditions de l'Entente intermunicipale relative à la desserte des neiges usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-493**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**CESSION DU LOT 5 057 742**  
**GESTION ALEXIS PAQUETTE INC.**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer l'acte de cession à la Ville du lot **5 057 742** du Cadastre du Québec, appartenant à **GESTION ALEXIS PAQUETTE INC.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-494**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**ENTENTE DE LOCATION D'UNE PARTIE DES ESPACES**  
**ET ÉQUIPEMENTS DU PARC ÉQUESTRE DE BLAINVILLE**  
**AERLLL-CSE**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville possède au parc équestre les espaces et équipements nécessaires à la tenue d'événements de nature équestre;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville peut en faire la location pour des événements de courte durée;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville souhaite préserver la vocation équestre du parc dans une partie de ses installations;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville entend respecter son objectif de tenir des activités de nature équestre à coût nul pour les citoyens.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, avec **AERLLL-CSE**, l'entente pour la location d'une partie des espaces et équipements du parc équestre pour la tenue d'un événement prévu du 2 au 4 septembre 2022 selon les termes et aux conditions apparaissant à l'entente jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même le poste budgétaire 02-825-00-531 et les revenus à même le poste budgétaire 01-234-39-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-495**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**MAINLEVÉE TOTALE ET FINALE**  
**SUR LE LOT 6 299 541**  
**GESTION HÔTEL BLAINVILLE INC.**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'accorder à **GESTION HÔTEL BLAINVILLE INC.**, une mainlevée totale et finale et de consentir à la radiation de tous les droits hypothécaires, résolutoires et de préemption créés en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **24 566 267**.

**QUE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-496

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
OCTROI D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE  
PARTIES DES LOTS 2 274 347 ET 2 274 353  
CENTRE D'ESSAI POUR VÉHICULES AUTOMOBILES  
SA MAJESTÉ LA REINE CHEF DU CANADA**

---

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel que soit accordé à **SA MAJESTÉ LA REINE CHEF DU CANADA**, une servitude permettant l'installation, le maintien et l'entretien d'une conduite d'égout sanitaire, sur les parties des lots **2 274 347 et 2 274 353** du Cadastre du Québec, dont l'assiette de servitude est montrée au plan D2021-10597 et est décrite à la description technique préparée par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, le 1er novembre 2021, minute 6231, dossier 117131, afin de raccorder au réseau d'égout de la Ville la propriété située au 100, rue du Landais.

QUE cet octroi de servitude soit conditionnel à l'obtention par la Ville d'un décret d'autorisation en vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ c. M-30), ou d'une confirmation du ministère à l'effet que l'octroi de la servitude est exclu de l'application de la Loi en vertu d'un décret d'exclusion.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-497

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
QUITTANCE, MAINLEVÉE ET DEMANDE DE RADIATION  
LOTS 4 965 686 ET 4 965 693 – CENTRES POD 28 INC.**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la *Quittance, mainlevée et demande de radiation* de tous les droits hypothécaires, résolutoires et autres droits créés en sa faveur aux termes de l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **11 112 099** et de l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro **18 112 257**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-498

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
REÇU, QUITTANCE ET TRANSACTION  
RÉFECTION DU PASSAGE À NIVEAU  
DU BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST  
RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)**

---

**ATTENDU QUE** la Ville souhaitait réaliser le projet de réfection de la surface de croisement du passage à niveau du boulevard de la Seigneurie Est au point milliaire 23,66 de la Subdivision Parc (ci-après le « Passage à niveau »);

**ATTENDU QUE** le Réseau de transport métropolitain est, à la fois, le propriétaire du lot 2 274 516 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, sur lequel a été aménagé le Passage à niveau, le propriétaire de l'emprise ferroviaire et l'autorité ferroviaire pour le Passage à niveau;

**ATTENDU QUE**, pour rendre conforme le Passage à niveau et uniformiser celui-ci avec tous les autres passages à niveau présents dans l'emprise ferroviaire du Réseau de transport métropolitain sur le territoire de la Ville, le Réseau de transport métropolitain a évalué qu'en plus des travaux de réfection de la surface de croisement souhaités par la Ville, des correctifs étaient nécessaires au dispositif de signalisation du Passage à niveau dont l'ajout de barrières aux coins sud-ouest et nord-est du Passage à niveau pour empêcher que des piétons et des cyclistes ne s'engagent dans le Passage à niveau lors du passage d'un train;

**ATTENDU QUE** le Réseau de transport métropolitain a agi comme maître d'œuvre et donneur d'ouvrage des travaux de réfection de la surface de croisement et correction du dispositif de signalisation du Passage à niveau;

**ATTENDU QUE** les coûts associés aux travaux de réfection de la surface de croisement du Passage à niveau s'élèvent au montant de 360 222,14 \$;

**ATTENDU QUE** les coûts des correctifs apportés au dispositif de signalisation du Passage à niveau s'élèvent au montant de 166 506,20 \$;

**ATTENDU QUE** les travaux comprenant la réfection de la surface de croisement et les correctifs du dispositif de signalisation du Passage à niveau furent complétés en date du 8 octobre 2018;

**ATTENDU QUE** le Réseau de transport métropolitain a transmis à la Ville une facture pour lesdits travaux en date du 15 août 2019 pour un montant de 526 728,34 \$;

**ATTENDU QUE** la Ville s'est objectée au paiement du coût des travaux pour les correctifs au dispositif de signalisation du Passage à niveau;

**ATTENDU** la résolution **2022-03-194** qui consent à l'interruption du délai de prescription d'une réclamation potentielle du Réseau de transport métropolitain, basée sur la facture no. 90019066;

**ATTENDU QUE** les représentants du Réseau de transport métropolitain et de la Ville se sont réunis en date du 17 mars 2022 afin d'explorer les avenues possibles de règlement, sans préjudice ni admission, afin de parvenir à une solution négociée;

**ATTENDU QUE** le Réseau de transport métropolitain et la Ville conviennent de régler à l'amiable le différend qui les oppose sans admission quant à leur responsabilité et dans l'unique but d'éviter les inconvénients d'une éventuelle poursuite judiciaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, avec le **RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**, le *Reçu, quittance et transaction*, en règlement final et complet en capital, intérêt et frais, de la facture émise, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et la trésorière soit autorisée à approprier la dépense à même les fonds prévus au Règlement 1653, sous réserve de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-499**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**SERVITUDE ÉCOLOGIQUE**  
**PARTIE DU LOT 4 658 355**  
**3, BOULEVARD DE CHAMBÉRY**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'autoriser, conformément à la réglementation d'urbanisme, l'acquisition sans considération d'une servitude écologique, de non-construction et à des fins de conservation sur la partie du lot **4 658 355** du Cadastre du Québec, située sur le boulevard de Chambéry, tel que montré à la description technique et au plan préparés par Alain Bernard, arpenteur-géomètre, le 14 juillet 2022, minute 6 112, dossier 23 981.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-500

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
SERVITUDE ÉCOLOGIQUE  
PARTIES DES LOTS 6 408 399, 6 423 879, 6 423 886 À 6 423 894,  
6 423 900 ET 6 424 589 À 6 424 591  
RUE DE BELLEVUE**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser, conformément à la réglementation d'urbanisme, l'acquisition sans considération d'une servitude écologique, de non-construction et à des fins de conservation sur les parties des lots **6 408 399, 6 423 879, 6 423 886 à 6 423 894, 6 423 900 et 6 424 589 à 6 424 591** du Cadastre du Québec, situées sur la rue de Bellevue, tel que montré à la description technique et au plan préparés par Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre le 29 juin 2022, minute 19 652, dossier 3992.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-501

**DÉPÔT – CERTIFICAT  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENT 1653**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Francis Allaire de prendre acte du dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 4 au 8 juillet 2022 sur le règlement suivant :

- ***Règlement 1653 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des travaux de réfection du passage à niveau du boulevard de la Seigneurie Est et d'ajout de signalisation, et décrétant un emprunt de 470 000 \$ à cette fin.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-502

**MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS INC.  
DANS LE CADRE DU DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE DU  
QUÉBEC NUMÉRO 700-17-018701-226**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de mandater la firme **DHC AVOCATS INC.** pour représenter la Ville dans le cadre du dossier de la Cour supérieure du Québec numéro 700-17-018701-226 et d'autoriser cette dernière à déposer toute demande reconventionnelle et à entreprendre tout recours relativement à des vices de conception, des malfaçons ou des déficiences au niveau du bâtiment des Ateliers municipaux et des aménagements connexes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-503

**MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT  
IMMEUBLE JF TECH INC.  
LOT 6 079 274 ET PARTIE DU LOT 6 458 116  
RUE JEAN-PAUL-CAYER**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution 2022-04-235, adoptée le 12 avril 2022, le conseil acceptait l'offre d'achat de la compagnie **IMMEUBLE JF TECH INC.** et autorisait ainsi la vente du lot **6 079 274** et d'une partie du lot **6 458 116** du Cadastre du Québec, situés sur la rue Jean-Paul-Cayer, d'une superficie totale approximative de 8 569,1 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** cette offre d'achat comporte une obligation de construire échéant le 30 septembre 2023;

**ATTENDU QUE** l'acheteur a transmis à la Ville, en date du 8 août 2022, une demande de prolongation de son délai de construction vu les délais actuels des fournisseurs et la disponibilité des sous-traitants;

**ATTENDU QUE** la Ville a intérêt à ce qu'une période supplémentaire soit accordée à l'acheteur pour terminer sa construction.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Nicole Ruel de modifier l'offre d'achat de la compagnie **IMMEUBLE JF TECH INC.** pour l'acquisition du lot **6 079 274** et d'une partie du lot **6 458 116** maintenant connu comme étant le lot **6 514 399**, en remplaçant le délai du 30 septembre 2023 pour l'obligation de construire par le 30 septembre 2024, toutes les autres conditions de l'offre demeurant inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-504**

**MODIFICATION D'UNE ENTENTE EXISTANTE**  
**9237-0253 QUÉBEC INC.**  
**LOT 6 448 374**  
**RUE LEGAULT**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a vendu à **9237-0253 QUÉBEC INC.**, par acte notarié le 23 septembre 2021, le lot **6 448 374** du Cadastre du Québec, situé sur la rue Legault;

**ATTENDU QUE** selon les termes apparaissant à l'acte de vente, la compagnie **9237-0253 QUÉBEC INC.** s'était engagée à construire ou à faire construire sur le terrain, au plus tard le 31 juillet 2022, une bâtisse dont la valeur minimum selon le rôle d'évaluation en vigueur à cette date serait d'UN MILLION DE DOLLARS (1 000 000 \$) et dont la superficie totale serait d'au moins douze mille pieds carrés (12 000 p.c.);

**ATTENDU QU'**en cas de défaut, le contrat prévoit notamment le droit pour la Ville d'imposer une pénalité égale aux taxes foncières que la Ville perd en raison de l'absence de bâtiment ou du fait que la valeur n'est pas atteinte;

**ATTENDU QU'**en date du 21 juillet 2022, la compagnie **9237-0253 QUÉBEC INC.** avisait la Ville qu'un délai supplémentaire serait requis pour terminer la construction et demandait un report au 31 décembre 2023;

**ATTENDU** les délais d'approvisionnement causés par la pandémie.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'apporter la modification suivante à l'entente existante entre la Ville et **9237-0253 QUÉBEC INC.** suite à la vente à cette entreprise du lot **6 448 374** du Cadastre du Québec, situé sur la rue Legault, savoir :

- Report au **31 décembre 2023** de l'obligation de construire stipulée à l'acte de vente et annulation de l'obligation de verser à la Ville une pénalité équivalente aux taxes foncières jusqu'à cette date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-505**

**MODIFICATION D'UNE ENTENTE EXISTANTE**  
**9420-0730 QUÉBEC INC.**  
**LOT 6 458 114**  
**RUE JEAN-GUYON**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a vendu à **9420-0730 QUÉBEC INC.**, par acte notarié le 27 octobre 2021, le lot **6 458 114** du Cadastre du Québec, situé sur la rue Jean-Guyon;

**ATTENDU QUE** selon les termes apparaissant à l'acte de vente, la compagnie **9420-0730 QUÉBEC INC.** s'était engagée à construire ou à faire construire sur le terrain, au plus tard le 31 décembre 2022, une bâtisse dont la valeur minimum selon le rôle d'évaluation en vigueur à cette date serait d'UN MILLION HUIT CENT MILLE DOLLARS (1 800 000 \$) et dont la superficie serait d'au moins quinze mille pieds carrés (15 000 p.c.);

**ATTENDU QU'**en cas de défaut, le contrat prévoit notamment le droit pour la Ville d'imposer une pénalité égale aux taxes foncières que la Ville perd en raison de l'absence de bâtiment ou du fait que la valeur n'est pas atteinte;

**ATTENDU QU'**en date du 18 juillet 2022, la compagnie **9420-0730 QUÉBEC INC.** avisait la Ville qu'un délai supplémentaire serait requis pour terminer la construction et demandait un report au 31 décembre 2023;

**ATTENDU** les délais d'approvisionnement causés par la pandémie.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Nicole Ruel d'apporter la modification suivante à l'entente existante entre la Ville et **9420-0730 QUÉBEC INC.** suite à la vente à cette entreprise du lot **6 458 114** du Cadastre du Québec, situé sur la rue Jean-Guyon, savoir :

- Report au **31 décembre 2023** de l'obligation de construire stipulée à l'acte de vente et annulation de l'obligation de verser à la Ville une pénalité équivalente aux taxes foncières jusqu'à cette date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-08-506**

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **juillet 2022** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-08-507**

**DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION  
DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES  
ET TRÉSORIÈRE  
EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE  
22 260 000 \$ DATÉES DU 29 JUILLET 2022**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du **Rapport d'adjudication concernant l'émission d'obligations** au montant de **22 260 000 \$** datées du 29 juillet 2022, conformément à l'article 50.1 du Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-08-508**

**TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS  
D'UNE PARTIE DES REVENUS DE  
LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE  
ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC – ANNÉES 2019-2023  
APPLICATION DES SOMMES CONFIRMÉES  
SUR LE FINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

---

**ATTENDU QUE** dans le cadre du *Programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019-2023, le montant à être versé à la Ville de Blainville s'élève à la somme de **20 004 243 \$**;



**ATTENDU QUE** le versement de la contribution de 20 004 243 \$ est effectué selon le calendrier de versements déterminé par la *Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*;

**ATTENDU QU'**une partie de cette subvention, soit 6 112 607,33 \$, représentant la partie à recevoir du Gouvernement du Québec, est versée sur vingt (20) ans, soit de 2022 à 2041;

**ATTENDU QUE** le solde de la subvention, soit 13 891 635,67 \$, représentant la partie à recevoir du Gouvernement du Canada, est versé comme suit : 6 394 889,20 \$ en 2021, 4 068 895,20 \$ en 2022, 2 521 197,78 \$ en 2023 et le solde de 916 653,49 \$ en 2024, suite à la reddition de compte finale;

**ATTENDU QU'**il revient au conseil municipal de déterminer officiellement les règlements d'emprunt auxquels cette subvention-contribution doit être appliquée et dans quelle proportion pour chacun d'eux.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'appliquer le montant de **4 068 895 \$** représentant la partie de la contribution gouvernementale provenant des revenus de la taxe d'accise sur l'essence à recevoir en **2022**, sur le financement partiel des règlements d'emprunts suivants :

Règlement 1613	Travaux de renforcement de l'aqueduc sur le boulevard Michèle-Bohec et de mise à niveau du poste de pompage du Blainvillier	1 380 000 \$
Règlement 1623	Travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égouts et de remplacement de vannes du secteur du boulevard des Fleurs, d'inspection des réseaux d'égout, de remplacement du réseau d'éclairage décoratif dans diverses rues	1 200 000 \$
Règlement 1624	Travaux de réfection de chaussée, de pistes cyclables, de passages pour piétons et de mise en place des mesures de modération de vitesse	1 488 895 \$
	<b><u>Total</u></b>	<b><u>4 068 895 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-509**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
ACQUISITION DE MÉMOIRE SUPPLÉMENTAIRE  
POUR LES SERVEURS DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la proposition de la compagnie **ITI INC.** pour l'ajout de mémoire supplémentaire pour les serveurs de l'hôtel de ville, au montant de **21 876,52 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **48 mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-510**

**ENCADREMENT DES CHIENS  
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX**

**ATTENDU QUE** le 24 septembre 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un autre chien;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

**ATTENDU** le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien à risque*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Nicole Ruel de déclarer *chien à risque*, conformément à l'article 117 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'évènement BLV-210924-006A, portant le nom « Lauky », de race berger allemand, et dont le gardien est Monsieur Marc Dansereau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-08-511**

**ENCADREMENT DES CHIENS  
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX**

---

**ATTENDU QUE** le 21 octobre 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un citoyen;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux*, *chien à risque*, *chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

**ATTENDU** le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien potentiellement dangereux*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Perron de déclarer *chien potentiellement dangereux*, conformément à l'article 120 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'évènement BLV-211021-005, portant le nom « Corey », de race bichon maltais, et dont le gardien est Madame Marie-Josée Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-08-512**

**ENCADREMENT DES CHIENS  
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX**

---

**ATTENDU QUE** le 24 septembre 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un autre chien;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux*, *chien à risque*, *chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

**ATTENDU** le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien à risque*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Nicole Ruel de déclarer *chien à risque*, conformément à l'article 117 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'évènement BLV-210924-006, portant le nom « Tyson », de race boxer/labrador, et dont le gardien est Monsieur Mathieu Deschatelets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-08-513**

**ENCADREMENT DES CHIENS  
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX**

---

**ATTENDU QUE** le 19 novembre 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un citoyen;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

**ATTENDU** le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien potentiellement dangereux*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Perron de déclarer *chien potentiellement dangereux*, conformément à l'article 120 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'évènement BLV-21119-003, portant le nom « Charly », de race berger allemand, et dont le gardien est Madame Jessie Leblanc-Turcot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-514**

**ENCADREMENT DES CHIENS**  
**RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX**

---

**ATTENDU QUE** le 8 octobre 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un citoyen;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

**ATTENDU** le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien à risque*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Nicole Ruel de déclarer *chien à risque*, conformément à l'article 117 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'évènement BLV-211008-010, portant le nom « Sylvain », de race teckel à poil dur, et dont le gardien est Madame Katerine Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-515**

**ENCADREMENT DES CHIENS**  
**RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX**

---

**ATTENDU QUE** le 23 octobre 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un citoyen;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

**ATTENDU** le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien à risque*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Perron de déclarer *chien à risque*, conformément à l'article 117 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'évènement BLV-211023-004, portant le nom « Lionel », de race morki, et dont le gardien est Monsieur Carl Bolduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-516

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT  
POUR LA MISE EN CANDIDATURE  
DE LA VILLE DE BLAINVILLE  
POUR LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC  
HIVER 2026**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accepter la proposition de la compagnie **LBB STRATÉGIES** pour les services d'accompagnement pour la mise en candidature de la Ville de Blainville pour la finale des Jeux du Québec – hiver 2026, au montant total de **103 477,75 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.01.693.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-517

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC  
L'ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE  
MÉGA-GYM BLAINVILLE**

---

**ATTENDU QUE l'Association de gymnastique Méga-Gym Blainville (Méga-Gym)** est une association sportive blainvilloise à vocation sportive reconnue par la Ville en vertu de sa politique de soutien aux associations;

**ATTENDU QUE** Méga-Gym offre des cours de gymnastique et activités reliées à la gymnastique à toute la population blainvilloise et que l'association compte actuellement plus de 600 membres;

**ATTENDU QUE** Méga-Gym doit défrayer des coûts importants pour la location des locaux nécessaires à l'exercice de ses activités;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec **l'Association de gymnastique Méga-Gym Blainville** pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, prévoyant le versement d'une subvention de **171 138,68 \$** pour la location de locaux et les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-08-518

**DÉPÔT TECHNIQUE  
CANDIDATURE DE LA VILLE DE BLAINVILLE  
À LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a déposé sa candidature pour tenir la finale des Jeux du Québec – Hiver 2026 sur son territoire, suivant l'adoption de la résolution 2022-05-313 du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville doit déposer un cahier technique à **SPORTSQUÉBEC** qui détaille les sites sportifs et non sportifs ainsi que les améliorations nécessaires aux infrastructures afin de correspondre aux normes exigées, notamment pour chacune des disciplines sportives;

**ATTENDU QUE** des ajustements et des ajouts aux infrastructures de la Ville seront nécessaires;

**ATTENDU QU'**une subvention d'environ 5 000 000 \$ sera attribuée à l'organisation hôte de la finale des Jeux du Québec – Hiver 2026 par **SPORTSQUÉBEC** permettant ces ajustements.

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Serge Paquette que la Ville de Blainville autorise le directeur du Service des loisirs, bibliothèque, culture et vie communautaire à déposer le cahier technique à **SPORTSQUÉBEC** qui détaille les sites sportifs et non sportifs ainsi que les améliorations nécessaires aux infrastructures afin de correspondre aux normes exigées par chacune des disciplines sportives pour la finale des Jeux du Québec – hiver 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-08-519**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ  
DE CANDIDATURE DE BLAINVILLE  
COMME MILIEU CANDIDAT DE LA FINALE  
DES JEUX DU QUÉBEC À L'HIVER 2026**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Serge Paquette de nommer les personnes suivantes membres du comité de candidature de Blainville comme milieu candidat de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026 :

- Mathieu Poirier, président du comité et président de Jardin Dion;
- Liza Poulin, mairesse de la Ville de Blainville;
- Yanick Bouchard, animateur à RDS et porte-parole Médias;
- Jean-Sébastien Giguère, ex-gardien de but de la LNH et athlète-ambassadeur;
- Myriam Boileau, ex-plongeuse et athlète-ambassadrice;
- Éric Westram, préfet de la MRC Thérèse-De Blainville et maire de la Ville de Rosemère;
- Alain Roy, ancien directeur général des Jeux du Québec en 2009;
- Martin Landry, directeur général de l'Académie Sainte-Thérèse;
- Anne-Marie Ratkiewicz, chargée de projet à Tourisme Basses-Laurentides;
- Pierre-Marc Langlois, président-directeur général du Groupe JCL;
- Chantal Lamoureux, directrice générale et artistique d'Odyscène;
- Benoit Châtelain, directeur et coordonnateur de projets de l'organisme Le Petit Peuple;
- Élane Lauzon, directrice générale de Loisirs Laurentides;
- Christian Côté, directeur général du Conseil de développement de l'excellence sportive Laurentides;
- Dan Bourgeois, vice-président en innovation de produits à Bauer;
- Julie Girard, propriétaire IGA Famille Girard;
- Martin Brault, président de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville;
- Michelle Lapointe, présidente de RH Faction;
- Stéphanie Gingras, directrice générale, Association des gens d'affaires de Blainville;
- Étienne Ruel, président du conseil d'administration Caisse Desjardins de l'Envolée;
- Pierre Richer, président d'Entreprises Pierre Richer;
- Benjamin Trépanier, président Cyclone Design Communications;
- Benoit Girardin, fondateur de LBB Stratégies;
- Cynthia Kabis, directrice du développement corporatif, Oliva Capital s.e.c.;
- Marie-Claude Perron, conseillère du district Fontainebleau, Ville de Blainville;
- Philippe Magnenat, conseiller du district du Plan-Bouchard, Ville de Blainville;
- Patrick Brunette, directeur du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, Ville de Blainville;
- Daniel Bellemare, directeur adjoint du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire à la Ville de Blainville;
- Stéphane Tessier, chargé de projet - Jeux du Québec, Ville de Blainville;
- Geneviève Foisy, responsable en loisir, Ville de Blainville;
- Annie Bégin, conseillère aux communications, Ville de Blainville;
- Geneviève Fournier, agente aux communications, Ville de Blainville;
- Yannick Proulx, conseiller principal aux communications, Ville de Blainville.

*Madame Michèle Murray quitte son siège à 21 h 07 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

*Madame Michèle Murray reprend son siège à 21 h 09 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-520**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION**  
**NETTOYAGE DES BERGES DE COURS D'EAU**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la proposition de la compagnie **RENÉ BIGEAULT (R.B. ARBO)** pour le nettoyage des berges de cours d'eau, au taux horaire de **375,00 \$/heure**, pour un montant maximum de **52 494,00 \$ taxes nettes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-521**

**REJET DE SOUMISSION**  
**DOSSIER SG2022-008 P**  
**PARC ÉQUESTRE**  
**AJOUT D'ENSEIGNES**

---

**ATTENDU QUE** le Service du génie a lancé la demande de soumissions publiques **SG2022-008 P** pour le projet d'ajout d'enseignes au parc équestre;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une seule soumission et que celle-ci présente un dépassement important du budget alloué à ce projet.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Francis Allaire de rejeter la soumission reçue dans le cadre du dossier **SG2022-008 P** pour le projet d'ajout d'enseignes au parc équestre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-08-522**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU**  
**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PAR LE MINISTÈRE DE LA**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE - MODIFICATION DU SYSTÈME DE GESTION**  
**DES DONNÉES POLICIÈRES**

---

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec a entrepris une réforme du modèle policier;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique a élaboré, avec les corps de police, un cadre de collecte de données systématique concernant les interpellations policières afin d'être en mesure de rendre compte de la pratique policière;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre du cadre de collecte systématique de données concernant les interpellations policières nécessite la modification du système de gestion du service de police;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique souhaite soutenir les services de police dans le changement occasionné par le déploiement de la collecte de données sur les interpellations policières;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit une aide financière de 20 000 \$ pour les exercices financiers 2021-2023.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser le directeur du Service de police, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Blainville pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2023*, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**PAROLE AU CONSEIL**

**RÉSOLUTION...  
2022-08-523**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray que la séance soit levée à 21 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Liza Poulin*

---

**MAIRESSE**

*(S) Patrick St-Amour*

---

**GREFFIER**